



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE
FRANÇAIS
E/C.2/1996/3
31 juillet 1996

ORIGINAL : ANGLAIS ET ESPAGNOL

COMITÉ CHARGÉ DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES
13-17 mai et 26-30 août 1996
Point 4 de l'ordre du jour

EXAMEN DES RAPPORTS QUADRIENNAUX PRÉSENTÉS PAR LES
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU STATUT
CONSULTATIF (CATÉGORIES I ET II) AUPRÈS DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Suivi des décisions prises par le Comité chargé des
organisations non gouvernementales à la reprise de sa
session de 1995

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
Note		3
I. RAPPORTS QUADRIENNAUX POUR LA PÉRIODE 1990-1993 . .	1 - 9	4
A. Internationale libérale	2 - 3	4
B. Internationale démocrate chrétienne	4 - 5	4
C. Jeunesse ouvrière chrétienne internationale . .	6 - 7	6
D. Agence internationale pour l'industrialisation rurale	8 - 9	6
II. SUIVI DES DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ À SA SESSION DE 1993	10 - 19	7
A. Académie des sciences de criminologie, Fédération interaméricaine de touring et des automobiles-clubs et World Africa Chamber of Commerce	10 - 11	7
B. Institut d'études politiques	12 - 13	11

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
C. Comité international pour la sécurité et la coopération européennes	14 - 15	11
D. International Society for Research on Aggression	16 - 17	11
E. Pax Christi International	18 - 19	11

Note

À la reprise de sa session de 1995, le Comité a décidé de poursuivre l'examen des rapports de plusieurs organisations lors de sa session de 1996 (voir E/1996/17).

I. RAPPORTS QUADRIENNAUX POUR LA PÉRIODE 1990-1993

1. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales, à la reprise de sa session de 1995, a examiné les rapports quadriennaux pour la période 1990-1993.

A. Internationale libérale

2. Lors de l'examen du rapport de l'Internationale libérale (voir E/C.2/1995/2), plusieurs membres du Comité se sont déclarés satisfaits du rapport de cette organisation, qui s'est conformée aux dispositions de la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social. D'autres, par contre, ont estimé que le rapport et les données fournies étaient insuffisants, notamment en ce qui concernait la mention de "Taiwan" et de la "Macédoine" et les informations sur l'"Unión Liberal Cubana". Le Comité a décidé d'examiner plus avant ce rapport à sa session de 1996 (voir E/1996/17, par. 10).

3. Le Secrétariat a informé l'organisation de la décision prise par le Comité.

B. Internationale démocrate chrétienne

4. En ce qui concerne le rapport de l'Internationale démocrate chrétienne (voir E/C.2/1995/2/Add.3), un des membres a demandé des informations complémentaires concernant "le processus de pacification, de réconciliation et/ou de démocratisation dans plusieurs pays". Ces informations ne lui ayant pas été fournies au cours de la session, le Comité a décidé de reporter l'examen du rapport à sa session de 1996 (voir E/1996/17, par. 11).

5. L'organisation en question a communiqué les informations ci-après au Secrétariat :

Le texte de notre rapport quadriennal pour la période 1990-1993 (voir E/C.2/1995/2/Add.3) couvre spécifiquement la question soulevée ici :

"Entre les principales activités, nous signalerons :

Le soutien à la pacification, à la réconciliation et/ou à la démocratisation dans plusieurs pays : El Salvador, Nicaragua, Madagascar, Burundi, Rwanda, Cuba, Haïti, Zaïre, Philippines." (Ce passage est suivi de la description desdites activités).

Vous nous demandez des précisions sur : a) la nature des activités liées au processus de paix, de réconciliation et/ou de démocratisation à Cuba; b) qui participe à ces activités; et c) quels sont les fonds et l'origine des fonds qui permettent de financer ces activités et leur exécution.

Notre réponse est la suivante :

a) L'Internationale démocrate chrétienne est une organisation internationale composée de partis, de fédérations de partis et d'organisations régionales et sectorielles dans le monde entier, dont

/...

les principes, valeurs et objectifs sont clairement énoncés dans l'introduction au rapport quadriennal susmentionné. Les activités de l'IDC concernant tous les pays dont la liste figure plus haut sont de nature politique et humanitaire. Nous citerons, notamment, les suivantes :

- i) Nous inscrivons un thème ou un pays donné à l'ordre du jour des réunions officielles de l'IDC, notamment les conférences et les réunions de niveau national ou international, et nous adoptons et diffusons des résolutions et des déclarations;
 - ii) Nous exprimons notre solidarité avec les positions et déclarations des partis et organisations régionaux membres de l'IDC;
 - iii) Nous reconnaissons officiellement l'utilité des manifestations concrètes d'ouverture et de dialogue entre les gouvernements et les secteurs politiques et sociaux des pays mentionnés plus haut, et nous appuyons ces manifestations;
 - iv) Nous encourageons et nous appuyons les positions des organismes intergouvernementaux qui poursuivent les mêmes objectifs;
 - v) Nous condamnons tout type de violence et toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures de tout pays quel qu'il soit, et toute action contre les droits de l'homme et les droits des peuples, sous quelque forme ou quelque prétexte que ce soit;
 - vi) Nous intervenons devant la Commission des droits de l'homme lors de ses sessions annuelles à Genève;
 - vii) Nous entretenons des contacts avec les gouvernements, leurs ambassadeurs et représentants;
 - viii) Nous effectuons des visites dans les pays dont sont originaires les représentants des partis et organisations membres de l'IDC;
- b) Nous participons aux activités des partis et organisations membres de l'IDC par l'intermédiaire de leurs représentants accrédités;
- c) Ces activités, comme toutes les autres activités de l'IDC, sont financées par les fonds propres de l'organisation, qui proviennent des contributions annuelles des partis et organisations membres de l'IDC.

C. Jeunesse ouvrière chrétienne internationale

6. En ce qui concerne le rapport de Jeunesse ouvrière chrétienne internationale (voir E/C.2/1995/2/Add.6), certains membres ont demandé des informations complémentaires sur les activités de cette organisation qui sont directement liées à celles du Conseil économique et social. Le Comité a décidé de reporter l'examen du rapport à sa session de 1996 (voir E/1996/17, par. 13).

7. L'organisation en question a communiqué au Secrétariat les informations suivantes :

Notre participation directe aux activités ayant rapport avec les Nations Unies dans la période 1990-1993 s'est limitée aux activités de l'UNESCO et de l'UIT. Toutefois, au cours de cette période, nous avons maintenu notre participation aux activités du Conseil économique et social par l'intermédiaire de notre organisation jumelle, le Mouvement mondial des travailleurs chrétiens.

La raison pour laquelle nous avons confié notre participation au Mouvement mondial tient à notre organisation interne : ces quelques dernières années, nous avons dû assumer nos travaux avec un nombre insuffisant d'effectifs à plein temps dans notre secrétariat international. Toutefois, dans l'intervalle, nous avons participé activement aux travaux du groupe des organisations non gouvernementales qui, en coordination avec le Mouvement mondial, a, entre autres choses, rédigé une déclaration à l'intention du Sommet mondial pour le développement social.

En novembre 1995, nous avons convoqué un Conseil et Sommet international de jeunes travailleurs en Afrique du Sud, réunion à laquelle une nouvelle équipe a été élue au secrétariat international, dont les effectifs sont à présent au complet. Nous pouvons donc vous assurer d'une représentation plus efficace à l'avenir, et nous espérons pouvoir compter sur votre compréhension pendant la période en question.

D. Agence internationale pour l'industrialisation rurale

8. En ce qui concerne le rapport de l'Agence internationale pour l'industrialisation rurale (voir E/C.2/1995/2/Add.8), le Comité a décidé de demander à cette organisation de fournir des informations complémentaires concernant ses activités dans le domaine de "la promotion de l'industrialisation rurale", et d'inviter son représentant à assister à la session de 1996 (voir E/1996/17, par. 15).

9. Le Secrétariat n'a reçu aucune réponse de cette organisation.

II. SUIVI DES DÉCISIONS PRISES PAR LE COMITÉ
À SA SESSION DE 1993

A. Académie des sciences de criminologie, Fédération interaméricaine de touring et des automobiles-clubs et World Africa Chamber of Commerce

10. Le Comité, prenant note des informations fournies au Secrétariat par l'Académie des sciences de criminologie, la Fédération interaméricaine de touring et des automobiles-clubs et World Africa Chamber of Commerce, a décidé de demander à ces organisations de confirmer qu'elles entendaient à l'avenir faire usage de leur statut consultatif (voir E/1996/17, par. 18).

11. La Fédération interaméricaine de touring et des automobiles-clubs (FITAC) a fourni les informations suivantes :

Quelques informations de base sur la FITAC

"Fédération interaméricaine de touring et des automobiles-clubs (FITAC)" est l'appellation adoptée à partir du 26 novembre 1963 par l'organisation créée à Mexico, le 21 septembre 1941, sous le nom de Fédération internationale des automobiles-clubs (FIAC), à l'initiative des gouvernements des pays d'Amérique réunis dans cette ville à l'occasion du quatrième Congrès panaméricain des routes et du deuxième Congrès interaméricain du tourisme.

La FIAC avait pour objectif d'assurer l'unité, de défendre les intérêts et de coordonner les efforts des organismes affiliés pour la promotion et le développement du tourisme, des voyages en automobile et des réseaux routiers, sous toutes leurs formes et manifestations sur le continent américain.

La Fédération est composée des organismes et clubs suivants : Automóvil Club Argentino, Touring Club Argentino, Touring y Automóvil Club Boliviano, Automóvil Club do Brazil, Touring Club do Brazil, Canadian Automobile Association, Touring y Automóvil Club de Colombia, Automóvil Club de Costa Rica, Automóvil Club de Chile, American Automobile Association, American Automobile Touring Alliance, Automóvil Club del Ecuador, Automóvil Club del Salvador, Asociación Mexicana Automovilística, Asociación Nacional Automovilística (México), Touring y Automóvil Club Paragayo, Touring y Automóvil Club del Perú, Trinidad and Tobago Automobile Association, Automóvil Club del Uruguay, Centro Automovilista del Uruguay et Touring y Automóvil Club de Venezuela.

La direction et l'administration de la FITAC sont confiées à l'Assemblée, autorité suprême du Conseil de direction, qui est chargée d'appliquer et de faire appliquer le statut et ses règlements, et au Comité exécutif, l'organe exécutif auquel le Conseil de direction délègue ses travaux.

La FITAC a son siège à Buenos Aires, et son statut actuel a été approuvé à la réunion de son Assemblée, tenue à Washington en août 1981.

Actuellement, la présidence est exercée par M. Carlos A. Mersán, Président du Touring y Automóvil Club Paraguayo, et les membres du Conseil de direction pour la période 1994-1998 sont les organismes suivants :

American Automobile Association (États-Unis d'Amérique)

Touring y Automóvil Club Boliviano

Automóvil Club de Chile

Centro Automóvilista del Uruguay

Autómovil Club do Brazil

Touring Club Argentino

Asociación Mexicana Automovilística

Touring y Automóvil Club de Venezuela

Réalisations de la FITAC

1. La FITAC a établi le premier document douanier-type pour les pays d'Amérique : un fascicule sur le passage de la douane dont l'utilisation facilite considérablement le transit automobile sur le continent.

2. C'est grâce à elle que le système routier panaméricain a été rapidement établi et les installations auxiliaires mises en place au bord des routes (stations-service, restoroutes, installations sanitaires, hôtels, motels, etc.).

3. Elle a oeuvré à l'uniformisation des codes de la route et des systèmes de signalisation en Amérique. Elle tient à souligner à cet égard que c'est son action et ses activités de promotion qui ont amené l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay à adopter la conduite à droite, qui est la norme sur tout le continent.

4. Elle a travaillé à promouvoir l'adhésion à des accords bilatéraux et des conventions au niveau du continent visant à faciliter les échanges et à éliminer les difficultés qu'entraînent les formalités de visa, les règlements d'immigration et l'obtention de permis d'entrée ou de sortie.

5. Elle a oeuvré sans relâche à la promotion de l'adhésion de tous les pays de l'hémisphère à la Convention sur la réglementation de la circulation automobile interaméricaine, ou de sa ratification, ainsi

qu'à l'adoption de la carte grise internationale et du permis de conduire international.

6. Elle a stimulé l'organisation de courses automobiles sportives comme moyen d'encourager l'utilisation du système routier panaméricain.

7. Elle s'est efforcée de coordonner le fonctionnement des systèmes douaniers de façon à éviter tracas et retards dans la circulation interaméricaine.

8. Elle a organisé et encouragé une information plus vaste sur les voies publiques et le tourisme, toujours dans le cadre de son objectif, qui est de promouvoir les voyages interaméricains, en raison des avantages inégalables que l'augmentation de ces voyages présente dans la mesure où, en permettant aux différents peuples du continent de mieux se connaître et en encourageant les échanges culturels et économiques, ils renforcent les liens de fraternité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

(février 1991-février 1996)

Depuis 1991, la FITAC oeuvre avec tous les organismes membres pour faire progresser leurs plans de travail et activités de développement tendant à promouvoir le tourisme entre leurs pays respectifs.

Il convient de signaler aussi l'échange d'informations sur les services que chacun des clubs assure à ses membres et dont peuvent se prévaloir tous les membres des différents clubs qui font partie de la FITAC.

Au cours de cette période, la Fédération a organisé tous les ans, dans les pays de ses organismes membres, des réunions où ont été étudiées des questions touchant le renforcement de l'union et de la coopération entre les différents automobiles-clubs qui la composent.

Elle a continué, année après année, à travailler à l'établissement d'une société d'assurance dont les actionnaires seraient les membres de la FITAC et d'autres organismes spécialisés, par l'intermédiaire de laquelle chacune des entités ferait part de son expérience sur la question, et ce projet devrait très prochainement devenir réalité.

La Fédération a de même travaillé à la formation d'une entreprise de développement du tourisme, là aussi grâce aux capitaux actionnaires de tous les organismes composant la FITAC, aux fins de faciliter le passage d'un pays à l'autre à moindre coût, et ainsi d'insuffler le dynamisme nécessaire au tourisme entre les pays du continent américain.

Elle a établi un registre des services que les organismes affiliés assurent aux touristes venant d'autres pays, aux fins de faciliter l'organisation des voyages.

Les organismes affiliés à la FITAC ont travaillé dans leurs pays respectifs pour unifier les critères d'action afin d'améliorer les services. C'est notamment le cas du Chili qui, en novembre 1995, a fusionné au sein de l'Automóvil Club de Chile les administrations générales de tous les automobiles-clubs membres de la FITAC aux fins d'échanger des données d'expérience et de se communiquer les critères à adopter pour résoudre les problèmes communs. C'est là une expérience nouvelle, à porter au crédit de la Fédération, qui se poursuivra et ne manquera pas de donner d'excellents résultats.

Il faut aussi relever qu'étant donné les graves difficultés économiques auxquelles se heurtent actuellement la plupart des pays du continent, la seule de toutes les commissions de travail de la FITAC qui ait pu se réunir ces dernières années est la Commission du statut et des affaires juridiques. Au cours de cette réunion on a pu procéder à l'analyse des actes constitutifs de l'Automóvil Club de Costa Rica, qui a demandé à être admis à la Fédération et qui en fait maintenant partie. Avec l'admission de ce membre supplémentaire, la Fédération s'est donc encore développée, et sa prochaine réunion annuelle de 1996 se tiendra à San José de Costa Rica.

La Fédération, à l'issue de maintes délibérations, a établi, lors de la dernière réunion du Conseil de direction, tenue à Caracas en 1995, l'obligation pour les organismes membres d'utiliser l'emblème de la FITAC sur tous les documents internationaux qu'ils émettent. Cette résolution a été mise en pratique à compter du 1er janvier 1996, et l'utilisation de cet emblème, outre qu'elle constitue une aide pour la Fédération, illustre sa présence sur le continent américain.

Dans nos bureaux de Buenos Aires, où est situé notre secrétariat, l'on procède aussi à la vente (qui se développe chaque jour davantage) de cartes routières des pays membres, qui nous parviennent à titre gracieux d'un peu partout dans le monde. Ces cartes sont très appréciées de nos affiliés et du public en général, car il est bien évident qu'il n'est pas facile d'organiser un voyage sans disposer des outils appropriés. Nous estimons pouvoir ainsi coopérer dans une très grande mesure à la promotion du tourisme, en particulier dans les pays du continent américain.

Comme il est dit plus haut, la situation économique de l'ensemble des pays du continent les a peut-être obligés à différer des projets qui se trouvaient dans la filière, mais certains ont été réalisés, et d'autres en sont au stade de la conception.

Notre Fédération, et tous les clubs qui la composent, continuent d'oeuvrer pour développer ses activités et asseoir sa présence sur le continent américain.

B. Institut d'études politiques

12. En ce qui concerne le rapport de l'Institut d'études politiques (voir E/C.2/1995/3), le Comité, à la session en cours, a demandé à cette organisation de préciser si elle avait utilisé son statut consultatif depuis 1991 et si elle avait l'intention de le faire à l'avenir. Les informations demandées ne lui ayant pas été fournies, le Comité a décidé de reporter l'examen du rapport à sa session de 1996 (voir E/1996/17, par. 19).

13. L'Institut d'études politiques a communiqué au Secrétariat les informations suivantes :

L'Institut d'études politiques entend faire usage de son statut consultatif auprès du Conseil économique et social au cours des quelques années qui viennent, en particulier en ce qui concerne le projet Voies à suivre au XXI^e siècle. Ce projet, d'ampleur internationale, porte sur les idées et mouvements nouveaux dans tous les domaines relevant de la justice économique et sociale, ainsi que des droits de l'homme. Il s'agit d'envoyer dans tous les pays du monde des intellectuels éminents qui établiront une série de huit volumes sur les voies à suivre au XXI^e siècle.

C. Comité international pour la sécurité et la coopération européennes

14. En ce qui concerne le rapport du Comité international pour la sécurité et la coopération européennes (voir E/C.2/1995/3), le Comité, à la session en cours, a demandé à cette organisation de fournir des informations complémentaires sur celles de ses activités qui étaient directement liées aux travaux du Conseil économique et social. N'ayant pas reçu les informations demandées, le Comité a décidé de reporter l'examen du rapport à sa session de 1996 (voir E/1996/17, par. 20).

15. Au 15 juillet 1996, aucune réponse n'avait été reçue de cette organisation.

D. International Society for Research on Aggression

16. En ce qui concerne le rapport de l'International Society for Research on Aggression (voir E/C.2/1995/3), le Comité, à la session en cours, a demandé à cette organisation de fournir des informations complémentaires sur celles de ses activités qui étaient directement liées aux travaux du Conseil économique et social. Ces informations ne lui ayant pas été fournies, le Comité a décidé de reporter l'examen du rapport à sa session de 1996 (voir E/1996/17, par. 21).

17. Au 15 juillet 1996, aucune réponse n'avait été reçue de l'organisation en question.

E. Pax Christi International

18. En ce qui concerne le rapport de Pax Christi International (voir E/C.2/1995/3/Add.1), plusieurs membres du Comité ont estimé que le rapport était satisfaisant et conforme à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et

social. D'autres par contre ont souligné que le rapport et les informations complémentaires fournies par cette organisation étaient insuffisants, notamment en ce qui concernait la question du Tibet. Le Comité a décidé de clore ses débats sur ce rapport et de demander à l'organisation visée de fournir des informations supplémentaires qu'il examinerait à sa session de 1996 (voir E/1996/17, par. 22).

19. L'organisation en question a fourni les informations suivantes :

Rapport d'activité, 1992-1995

Pax Christi est un mouvement international catholique pacifiste fondé vers la fin de la seconde guerre mondiale pour promouvoir la réconciliation et la paix. Pax Christi est convaincu que les chrétiens doivent se trouver à l'avant-garde de la recherche de nouvelles approches dans les domaines de la sécurité et de la démilitarisation, des droits de l'homme, de l'écologie, du développement, et de la relation entre tous ces domaines.

New York

Le groupe qui représente Pax Christi auprès de l'ONU à New York s'intéresse principalement aux questions suivantes : désarmement, commerce des armes et sécurité, développement social et droits de l'homme, dialogue interconfessionnel, enfants soldats, enfants des rues, et réfugiés. Les membres du groupe assistent aux réunions des organes des Nations Unies chargés des questions susmentionnées, nouent et maintiennent des contacts avec les autres organisations non gouvernementales partageant les mêmes préoccupations, se mettent en relation avec les Missions permanentes des pays intéressés, interviennent dans les travaux, assistent aux séminaires et journées d'études sur ces questions et tiennent à jour des dossiers de fond.

Le groupe participe activement aux travaux des trois sous-comités du Comité d'organisations non gouvernementales pour le désarmement. Un de ses représentants assiste aux séances de la Première Commission de l'Assemblée générale lorsque celle-ci examine les questions de sécurité et de désarmement, rassemble des documents de fond sur des sujets tels que le Registre des armes classiques et se tient en contact avec le Centre pour les affaires de désarmement. D'autres représentants assistent aux séances de la Troisième Commission où celle-ci examine les questions relatives aux droits de l'homme, aux réunions des sous-comités du Comité d'organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF où l'on traite des enfants enrôlés dans les forces armées et des enfants des rues, ainsi qu'aux travaux des divers comités d'organisations non gouvernementales sur les droits de l'homme, la famille et le vieillissement. L'un d'eux participe aux travaux du Comité d'organisations non gouvernementales sur la religion.

En 1993, une cinquantaine de membres européens et asiatiques de groupes de travail et commissions de Pax Christi International se sont

rendus au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, où ils ont suivi un programme d'information de deux jours sur les travaux de l'ONU, qui avait été préparé par les représentants de Pax Christi à New York.

Le groupe de Pax Christi auprès de l'ONU a consacré beaucoup de temps aux questions liées au Sommet mondial pour le développement social et a envoyé une délégation au Sommet lui-même. Il a aussi participé aux travaux concernant la Convention relative aux droits de l'enfant.

Nombre de sections nationales de Pax Christi ont activement participé aux campagnes nationales et internationales menées en faveur de l'interdiction complète des mines terrestres, sur la question du registre du commerce des armes, sur le Traité sur la non-prolifération nucléaire, et sur les questions du commerce des armes en général.

Le bureau de représentation de Pax Christi auprès de l'ONU fournit régulièrement au siège de cette organisation et aux sections nationales, sur demande, des informations et des moyens et matériaux utiles et les aide à établir des contacts personnels.

Genève, droits de l'homme, enquêtes et missions

Pax Christi International a envoyé des missions d'enquête étudier la situation des droits de l'homme en Géorgie (1992), en Arménie et en Azerbaïdjan (1992), en Haïti (1993), au Soudan (1993), en Égypte, en Israël et dans les territoires occupés (1993), en Turquie (1993), au Brésil (1994), en Roumanie (1994), en République centrafricaine (1995) et en Fédération de Russie (Tchéchénie, 1995), ainsi qu'une équipe d'observation en Angola en 1992.

Le groupe de représentation de Pax Christi à Genève axe essentiellement son activité sur les droits de l'homme, notamment en organisant des réunions d'information et en intervenant dans les débats des sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

Les interventions de Pax Christi aux réunions de la Commission des droits de l'homme lors de ses quatre dernières sessions ont porté, notamment, sur les domaines suivants : l'intolérance religieuse, la torture et les disparitions, les violations des droits de l'homme dans tous les pays, les droits de l'enfant, le rôle des jeunes dans la promotion et la protection des droits de l'homme, mention particulière étant faite du droit à l'objection de conscience en tant que droit fondamental de la personne humaine, l'exploitation des femmes, la crise de la dette et le droit au développement, les mines antipersonnel et la pauvreté extrême. Certaines de ces interventions ont été faites en collaboration avec d'autres organisations non gouvernementales.

Les interventions lors des quatre dernières sessions de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités ont porté, notamment, sur la situation au Moyen-Orient, l'ex-Yougoslavie, l'île papouane-néo-guinéenne de Bougainville, Haïti, la Communauté d'États indépendants, l'intolérance et la discrimination, et, en coopération avec d'autres organisations non gouvernementales, l'Année internationale des populations autochtones et les questions d'apartheid, de racisme et de discrimination.

Vienne

Pax Christi International a envoyé une délégation de six membres à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne en juin 1993.

Pax Christi International publie un bulletin bimensuel en anglais et en français. Ce bulletin contient des informations, des rapports, l'annonce des activités, séminaires et conférences prévus et des nouvelles communiquées par les groupes affiliés, les sections nationales, le mouvement international et ses représentants auprès de l'ONU à New York et à Genève. L'organisation publie également un catalogue qui donne un aperçu de ses publications sur un large éventail de sujets (les droits de l'homme, la sécurité et le désarmement, les relations Nord-Sud, et les Nations Unies).

Des rapports détaillés sur les travaux des groupes de Pax Christi sont présentés périodiquement au Comité exécutif de l'organisation et à ses commissions et/ou groupes de travail compétents. Les membres des groupes rendent aussi régulièrement compte de ce qui se passe à l'ONU et des actions qui y sont entreprises dans les divers magazines publiés par les sections nationales.
